



29 novembre 2023

(23-8091)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DE LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ALBANIE: DÉCISION N° 883 DU 13/05/2009 PORTANT APPROBATION DES
TAXES PERÇUES POUR L'ENREGISTREMENT D'OBJETS DE
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, MODIFIÉE

Membre présentant la notification	ALBANIE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Titre	DÉCISION N° 883 DU 13/05/2009 PORTANT APPROBATION DES TAXES PERÇUES POUR L'ENREGISTREMENT D'OBJETS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, MODIFIÉE
Objet	Propriété industrielle (général)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementation
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/ALB/23_13462_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/ALB/I/3

Brève description du texte juridique notifié

1. Taxes perçues pour les demandes et autres actions effectuées auprès du GDIP, relatives aux brevets d'invention
2. Taxes perçues pour les demandes et autres actions effectuées auprès du GDIP, relatives aux certificats de protection supplémentaire pour les produits pharmaceutiques et phytopharmaceutiques
3. Taxes perçues pour les demandes et autres actions effectuées auprès du GDIP, relatives aux modèles d'utilité
4. Taxes perçues pour les demandes et autres actions effectuées auprès du GDIP, relatives aux dessins et modèles industriels
5. Taxes perçues pour les demandes et autres actions effectuées auprès du GDIP, relatives aux marques de fabrique ou de commerce et aux marques de service
6. Taxes perçues pour les demandes et autres actions effectuées auprès du GDIP, relatives aux indications géographiques et aux appellations d'origine

7.	Taxes perçues pour les demandes et autres actions effectuées auprès du GDIP, relatives aux circuits intégrés
8.	Taxes perçues pour d'autres services du GDIP
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	7 juin 2018
Autre date	Publication: 6 juin 2018

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	14 septembre 2023
Autres renseignements	Voir aussi: IP/N/1/ALB/I/2 (Loi n° 9947 du 7 juillet 2008 sur la propriété industrielle, entrée en vigueur le 1 ^{er} novembre 2008) Texte de loi disponible sur notre site Web à l'adresse www.dppi.gov.al
Organisme ou autorité responsable	<i>General Directorate of Industrial Property</i> (Direction générale de la propriété industrielle) Bulevardi "Zhan D'Ark" Prona nr. 33 Shtëpia e Ushtarakëve Tirana Albanie Courrier électronique: info.dppi@dppi.gov.al

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.